

# CONVOCATION DU 28 JANVIER 2020

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 08  
Nombre de suffrages exprimés : 09 (dont 1 pouvoir)  
Date de la convocation : 28/01/2020  
Date de l'affichage : 28/01/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de DREVANT a été convoqué par Nous, Bernard JAMET, Maire de DREVANT, pour une session ordinaire le cinq février.

## ORDRE DU JOUR

- ✓ Compte rendu de la réunion précédente
- ✓ Délibération achat terrains ZK n° 37 et ZK n°38 au prix de 2 200 €
- ✓ Délibération pour réactualiser le dossier de subvention Leader « wc public »
- ✓ Délibération loyer « Ilot de la Godine »
- ✓ Devis travaux pour le restaurant « Ilot de la Godine »
  - Electricité cuisine pour un montant de 1 555.20 €
  - Peinture plafond de la cuisine et pièces annexes pour un montant de 3 464.40 €
- ✓ Attribution gracieuse de la Salle Polyvalente et de la salle de conseil aux candidats des élections municipales de Drevant suivant la disponibilité
  - Proposition : Salle Polyvalente 1 fois gratuite  
Salle de réunion de conseil à la discrétion des candidats
- ✓ Questions et informations diverses
  - Devis de réfection de l'éclairage du secrétariat de Mairie
  - Organigramme de la tenue du bureau de vote des élections municipales du 15 mars 2020
  - Remplacement photocopieur
  - Lettre de Madame Philippart Jocelyne
  - Application Illiwap
  - Compte rendu de la réunion du 31 janvier avec la DDT

## SESSION DU 05 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le cinq février, le Conseil Municipal de DREVANT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur JAMET Bernard, Maire.

Etaient présents : Mrs JAMET - GILOT - MALCOEFFE – CHIROL - RODIER  
Mmes LALIGUE – VALLADEAU - ILLOUZ

Absents excusés : Mrs ROUZEAU - MARTINAT  
Mmes JULIEN – LAUDAT

Pouvoir de Monsieur ROUZEAU à Monsieur JAMET

Monsieur Jean-Pierre GILOT est élu secrétaire

### Compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion précédente a été approuvé.

## **Délibération achat terrains ZK n° 37 et ZK n°38 au prix de 2 200 €**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'achat aux conjoints MATHIOT de deux parcelles cadastrées ZK n° 37 d'une superficie de 1360 m<sup>2</sup> et ZK n° 38 d'une superficie de 960 m<sup>2</sup> lieu-dit « La Croix de Laisne » au prix de 2 200 €, frais d'acte notarié à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat. L'étude de Maître Justine LESAGE, Notaire à Saint-Amand-Montrond, est retenue pour établir l'acte.

## **Délibération pour réactualiser le dossier de subvention Leader « wc public »**

La commune de Drevant souhaite acquérir et installer des wc publics destinés au développement touristique sur le Canal de Berry ainsi qu'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Celle-ci présente auprès du Pays Berry Saint-Amandois une demande de subvention au programme Leader, constatant que le Conseil Départemental n'est pas en mesure d'attribuer une subvention pour ce projet.

Le financement de cette opération s'établit comme suit :

Montant des travaux :	37 885,57 € HT
Pays Berry Saint-Amandois (leader)	30 808,46 € HT (80 %)
Fonds propres commune	7 577,11 € HT (20 %)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce programme de financement.

### **Arrivé de Monsieur Jean-Claude RODIER à 18h45**

## **Délibération loyer « Ilot de la Godine »**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation financière difficile que rencontrent les locataires du Restaurant de l'Ilot de la Godine, faisant suite à deux années commerciales aux recettes moyennes impliquant un manque de trésorerie pour une bonne gestion de l'unique commerce de Drevant.

Il rappelle les conséquences de la sécheresse et l'absence d'eau dans le Canal de Berry à Drevant interdisant la navigation de plaisance ayant comme finalité une baisse très importante de l'activité touristique de fin juillet à fin septembre se répercutant sur les recettes du bar et du restaurant de l'Ilot de la Godine.

Il propose que soient reconduites exceptionnellement les conditions de paiement des loyers à l'identique de l'année 2019 en tenant compte de la revalorisation au 1<sup>er</sup> octobre 2019 soit 2 103.89 € TTC divisé par deux sur la période de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La somme de 1 051.95 € TTC mensuelle sera donc mise en recouvrement le 1<sup>er</sup> de chaque mois, terme à échoir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 1 abstention (Madame Illouz) de l'application des conditions précitées.

## **Devis travaux pour le restaurant « Ilot de la Godine »**

Le Maire présente différentes interventions d'entretien, de réparations et de remise en état du bâtiment de l'Ilot de la Godine afin d'en assurer l'hygiène et la sécurité.

Il rappelle que ce bâtiment est la propriété de la commune et qu'il doit être entretenu selon les normes en vigueur. Il présente deux devis.

Le premier concerne la mise aux normes de l'éclairage de la cuisine et de ses dépendances pour un montant de 1 555.20 € TTC.

Le second concerne la réfection du plafond de la cuisine et de ses dépendances en peinture spéciale alimentaire pour un montant de 3 464.40 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- considérant l'impérieuse nécessité d'assurer les règles d'hygiène et de sécurité dans ces locaux lui appartenant.
- Considérant que ces installations ont été utilisées pendant 12 ans sans aucune rénovation ni mise aux nouvelles normes.
- Considérant les visites de sécurité très exigeantes sur l'entretien et la rénovation des bâtiments recevant du public.

**Décide**, à l'unanimité, de prendre en charge sur le budget primitif 2020 les sommes nécessaires à leur réalisation.

### **Attribution gracieuse de la Salle Polyvalente et de la salle de conseil aux candidats des élections municipales de Drevant suivant la disponibilité**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition des candidats pour la campagne électorale d'une salle pour des permanences et d'une autre salle pour une réunion publique.

Il rappelle que pour toutes les élections municipales, cantonales, législatives, il est de coutume de mettre à disposition, gracieusement pour tous les candidats, des locaux leur permettant de faire campagne. Il propose que soit mis à disposition gracieusement :

- la salle de réunion de Conseil Municipal pour y tenir des permanences selon les disponibilités et à la convenance des candidats.
- la salle polyvalente pour une réunion publique avant le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

Ces conditions seront reconduites en cas de 2<sup>ème</sup> tour de scrutin.

Le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

### **Questions diverses**

- **Devis de réfection de l'éclairage du secrétariat de Mairie** : devis accepté pour un montant de 846 € TTC
- **Organigramme de la tenue du bureau de vote des élections municipales du 15 mars 2020** : le Maire invite les Conseillers Municipaux présents à s'inscrire au tour de garde nécessaire selon la grille horaire préparée disponible en Mairie.
- **Remplacement photocopieur** : le Maire fait part au Conseil Municipal du remplacement du photocopieur par la société Toshiba apportant une économie annuelle de 523.92 € TTC.
- **Lettre de Madame Philippart Jocelyne** : lecture de la lettre de Madame Philippart Jocelyne félicitant l'équipe technique qui œuvre pour entretenir et valoriser les espaces publics.
- **Application Illiwap** : le respect de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) nous a amené à informer nos habitants en ce qui concerne les risques, alertes et informations à caractère d'intérêt général en utilisant une application appelée Illiwap disponible sur smartphone. Le lancement de cette application est fixé au vendredi 07 février 2020, une brochure explicative pour l'installation de celle-ci sera distribuée le même jour dans les boîtes aux lettres des administrés. La presse sera invitée à rapporter le lancement.

- **Compte rendu réunion du 31 janvier avec la DDT** : Monsieur Jean-Pierre Gilot, 1<sup>er</sup> adjoint relate aux Conseillers Municipaux, les éléments traités lors de cette réunion.

Présence des représentants suivants :

- Direction Départementale des Territoires,
- Direction Régionale de L'environnement
- Monuments Historiques
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Le projet d'aménagement paysager d'entrée du bourg en venant de la Grotte doit être considéré comme étant un projet englobant la Vallée du Cher, caractérisée par son passé néolithique et gallo-romain.

L'avis de la DDT est de faire participer dès la prochaine réunion le Pays Berry Saint-Amandois.

Les MH souhaitent définir une qualification de Qualité patrimoniale à terme.

La DDT souhaite définir prochainement un avant-projet de cahier des charges.

Prochaine réunion le vendredi 24 avril 2020 en Mairie de Drevant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.